



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ENA

Question écrite n° 32584

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le budget alloué à l'École nationale de l'administration. Elle demande si elle peut indiquer quelle part du budget de l'ENA est allouée à l'enseignement.

Texte de la réponse

En 2014, le budget de l'ENA (hors investissement) est affecté pour près de trois-quarts à l'enseignement. La formation initiale constitue le premier poste budgétaire (à 40 %). La formation continue représente 12 % tandis que l'aide à la préparation aux concours administratifs consomme 20 % du budget. Pour le reste, la coopération administrative internationale et les affaires européennes s'élèvent à respectivement 15 % et 10 % du budget. Enfin, 3 % sont affectés à la recherche et aux publications (cf pièce jointe).

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32584

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7405

Réponse publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 8033